

Conseil d'administration de l'Etablissement public du musée du Louvre

Séance du 17 juin 2022

AVIS

**Modification du règlement des cours, jardins, passages et
péristyles du Domaine national du Louvre et des Tuileries et du
livret de circulation dans le Domaine national du Louvre et des
Tuileries**

Vu l'article 17-13° du décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

Le conseil d'administration de l'Etablissement public du musée du Louvre émet un avis favorable à la modification du règlement des cours, jardins, passages et péristyles du Domaine national du Louvre et des Tuileries et du livret de circulation dans le Domaine national du Louvre et des Tuileries.

Laurence des Cars

Présidente du conseil d'administration